



Conseil de sécurité

Distr. générale
22 août 2012
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Somalie

I. Introduction

1. Le présent rapport, établi en application du paragraphe 29 de la résolution 2010 (2011) du Conseil de sécurité, dans lequel celui-ci m'a prié de faire rapport sur tous les aspects de la résolution tous les quatre mois, rend compte des principaux faits nouveaux survenus en Somalie entre le 1^{er} mai 2012, date de la parution de mon précédent rapport (S/2012/283), et le 15 août 2012, dans les principaux domaines de l'action qu'y mène l'Organisation des Nations Unies, à savoir : a) affaires politiques; b) sécurité; c) assistance humanitaire, relèvement et développement et droits de l'homme. Il fait également le bilan de l'application de la feuille de route pour l'achèvement de la transition.

II. Situation politique

2. Au cours des derniers mois de la période de transition, les signataires de la feuille de route ont approuvé un projet de constitution et l'ont soumis à l'approbation du public. Le 1^{er} août, conformément aux dispositions de la feuille de route, la Constitution provisoire a été adoptée par l'Assemblée nationale constituante, composée de 825 membres choisis par les chefs traditionnels. Ceux-ci ont également débattu du choix des membres du nouveau Parlement fédéral, dont la formation marquerait l'avènement d'un ordre politique plus représentatif. Toutefois, il y a encore eu des retards et, d'après certaines informations, les chefs traditionnels et les membres du comité technique de sélection auraient été victimes de pressions et de tentatives d'intimidation. Tout en forçant, avec l'aide de ses alliés, les insurgés islamistes du groupe Al-Chabab à abandonner leurs bastions du sud et du centre, le Gouvernement fédéral de transition a redoublé d'efforts pour ouvrir avec les chefs locaux des zones récemment reprises un dialogue sur les futures modalités de gouvernance.

A. Application de la feuille de route

3. La période prévue pour l'exécution de la feuille de route prendra fin le 20 août 2012. À la fin du mois de juillet, près de la moitié des 56 tâches prévues avaient été menées à bien. Environ 20 % des tâches prévues ont été supplantées par les Principes de Garowe I et II (S/2012/283, annexes I et II) ou officiellement reportées



à la période qui suivra l'achèvement de la transition. Il s'agit notamment de la tenue d'un référendum constitutionnel, de l'adoption de lois sur les élections et la formation de partis politiques, et de l'établissement d'une zone économique exclusive. Au cours des dernières semaines de la transition, l'accent a été mis sur deux activités fondamentales mises en évidence dans mon rapport précédent, à savoir l'achèvement du processus d'élaboration de la Constitution et la mise en place du nouveau Parlement.

4. À mesure que la fin de la période de transition approchait, mon Représentant spécial a redoublé d'activité pour aider le Gouvernement fédéral de transition et les autres signataires à mettre en œuvre la feuille de route. Des réunions régulières des signataires ont remplacé celles du comité technique chargé de l'application de la feuille de route et du groupe international de coordination et de contrôle. Des rapports d'étape ont continué d'être établis en consultation avec l'ensemble des parties.

Sécurité

5. Les structures de sécurité somaliennes ont continué de fonctionner conformément à la feuille de route. Le Comité mixte de sécurité s'est réuni en mai et en août 2012 à Mogadiscio, avec la participation de représentants du « Puntland », du « Galmudug » et du groupe Ahlu Sunna Wal Jama'a, ainsi que d'un nombre croissant de partenaires internationaux. Le Plan national de sécurité et de stabilisation, qui a finalement été signé par le Président Cheikh Charif Cheikh Ahmed le 8 août, a guidé la planification et le suivi des activités de développement du secteur de la sécurité, ainsi que la communication de l'information correspondante. Le travail de mise sur pied de comités de sécurité au niveau des régions et des districts a bien avancé, des consultations initiales ayant notamment été tenues avec des acteurs locaux à Baidoa et Beledweyne.

Constitution

6. Étape majeure du processus de paix, la Constitution provisoire a été adoptée le 1^{er} août 2012. Établi par un groupe de rédacteurs appartenant au Comité d'experts et à la Commission constitutionnelle fédérale indépendante, le projet final a été présenté à cette dernière le 8 mai. Les signataires de la feuille de route ont soumis leurs observations lors d'une réunion tenue à Addis-Abeba du 21 au 23 mai. Certaines propositions ont été incorporées dans le projet, tandis que d'autres, notamment plusieurs dispositions relatives à la décentralisation, au fédéralisme et au partage des ressources, seront examinées après août 2012, ce qui permettra de procéder à des consultations approfondies dans l'intervalle.

7. Par ailleurs, le 5 mai, quelque 135 chefs traditionnels et chefs de clan (anciens) nommés par les signataires de la feuille de route et issus de presque toute la Somalie se sont réunis à Mogadiscio pour choisir les 825 membres de l'Assemblée nationale constituante et les membres du nouveau Parlement. Dans un premier temps, des différends quant au choix des anciens ont provoqué des retards répétés. Le 22 juin, les signataires de la feuille de route ont approuvé l'adoption de protocoles pour la formation de l'Assemblée et du Parlement. Ils ont établi un comité technique de sélection chargé d'aider les anciens à faire leur choix, ainsi qu'un comité d'arbitrage appelé à régler les différends survenant entre les anciens eux-mêmes. La mise sur pied, le 26 juin, du comité technique de sélection, composé de 27 membres somaliens, de 2 représentants du Bureau politique des Nations Unies pour la

Somalie et de 7 observateurs internationaux, a contribué à accélérer la procédure d'approbation et la mise au point définitive de la liste des membres de l'Assemblée.

8. Le 25 juillet, l'Assemblée nationale constituante a tenu à Mogadiscio une conférence à laquelle les délégués, dont environ 24 % de femmes, étaient chargés d'examiner et d'adopter le projet de constitution. À l'issue de huit jours de débat, au cours desquels le texte a été lu dans son intégralité par des poètes somaliens de renom, l'Assemblée a adopté le projet à une majorité de 96 %. En partenariat avec des donateurs internationaux, l'ONU a apporté un appui logistique et technique considérable.

9. Après l'adoption de la Constitution, les anciens et les membres du comité technique de sélection ont continué de se réunir à Mogadiscio pour choisir les membres du nouveau Parlement. Le processus a été terni par les menaces et les tentatives d'intimidation dont auraient été victimes les personnes chargées d'établir les nominations, le retard avec lequel certains clans ont soumis leurs nominations et la réticence de certains à respecter le quota requis de 30 % de femmes parmi les élus. Le 15 août, les anciens avaient présenté 217 noms, dont 170 avaient été approuvés à titre provisoire par les groupes de travail du comité technique de sélection, conformément aux critères fondés sur les principes de Garowe. Quinze pour cent des candidats approuvés étaient des femmes.

Ouverture politique et réconciliation

10. Le Gouvernement fédéral de transition a collaboré plus étroitement avec les chefs traditionnels pour que ceux-ci puissent jouer un rôle central dans l'achèvement de la transition. À partir du mois de mai, en vue de leur permettre de se réunir à Mogadiscio, le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont fourni un soutien financier au Cabinet du Premier Ministre. Le Bureau a entamé avec les anciens un dialogue franc sur le rôle qu'ils auraient à jouer dans le dispositif politique une fois la transition achevée et sur leurs attentes en la matière. Des questions telles que l'adoption d'un quota de 30 % de femmes parmi les membres de l'Assemblée et du Parlement et les critères d'éligibilité des membres du nouveau Parlement fédéral ont été examinées.

11. Le Gouvernement fédéral de transition a également continué d'établir des contacts avec les zones récemment reprises aux insurgés d'Al-Chabab, dans le cadre de sa Stratégie nationale de réconciliation et de stabilisation. Le 25 juin, le secrétariat à la réconciliation et à la stabilisation, qui relève du Cabinet du Premier Ministre, a présenté à ses partenaires ses priorités pour les zones récemment reprises, à savoir : la réconciliation politique et la formation d'administrations locales; l'appui aux activités immédiates de reconstruction et de relèvement; des initiatives dans le domaine de la sécurité et de la justice; et un dialogue stratégique avec les partenaires et les organisations régionales. Le Gouvernement fédéral de transition a prié les donateurs et les organismes d'exécution de partager des informations sur leurs activités dans les domaines prioritaires et prôné une participation maximale. Le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie a pris part à une mission interinstitutions dirigée par le Gouvernement fédéral de transition. À Baidoa, ville reprise à Al-Chabab, les participants ont parlé avec le Gouverneur et les représentants d'organisations de la société civile des efforts de paix et de réconciliation et du développement local.

12. Du 28 au 30 juin, le Gouvernement kényan a accueilli une réunion consultative organisée avec l'Éthiopie et le Gouvernement fédéral de transition, sous les auspices de l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Des représentants des groupes du sud de la Somalie Ahlu Sunna Wal Jama'a, Harti et Ras Kamboni, ainsi que de groupes de la région d'Azaania, y ont pris part. Les participants sont convenus qu'il fallait, conformément à la Constitution fédérale nationale, créer une autorité régionale provisoire couvrant les trois régions du Djouba inférieur, du Djouba central et de Gedo avant la fin de la transition.

Bonne gouvernance

13. Les travaux du sous-comité chargé de la réalisation de l'objectif de la feuille de route concernant la gouvernance ont été suspendus jusqu'à l'achèvement de la transition. Il n'y a donc eu guère de progrès dans l'élaboration d'un plan national et l'examen de la loi relative à la fonction publique. Toutefois, dans le cadre de l'Initiative transitoire pour la stabilisation, lancée par les États-Unis, un conseiller a été détaché au Cabinet du Premier Ministre pour aider à l'exécution des tâches liées à cet objectif. Le budget national établi par le Ministère des finances en décembre 2011 n'a été ni examiné ni approuvé, le Parlement fédéral de transition se trouvant actuellement dans l'impasse.

B. Appui international au processus politique

14. Pendant la période considérée, le Représentant spécial du Secrétaire général a renforcé ses contacts avec les dirigeants somaliens et les partenaires régionaux. Dans le cadre des réunions qu'il a tenues à Mogadiscio, il a souligné qu'il importait que les signataires de la feuille de route continuent d'avancer dans le même sens, d'aller à l'essentiel et d'afficher une volonté sans faille d'achever la transition dans les délais prévus. Ces messages ont été renforcés par la visite de plusieurs délégations internationales de haut niveau à Mogadiscio, rendue possible par une amélioration considérable des conditions de sécurité, au cours de laquelle les dirigeants ont été assurés du soutien de la communauté internationale.

15. À la deuxième Conférence d'Istanbul, tenue les 31 mai et 2 juin 2012, la communauté internationale et la Turquie, pays hôte, ont réaffirmé leur appui au processus de paix et à l'application de la feuille de route. Les participants se sont penchés sur les secteurs prioritaires (eau, énergie, routes et résilience) et ont demandé qu'un appui accru soit apporté aux efforts de développement dans le cadre de partenariats cohérents et complémentaires, tout en soulignant la nécessité de préparer une nouvelle phase du processus de consolidation de la paix en Somalie en établissant un plan qui repose sur la feuille de route et la complète.

16. À une réunion du Groupe de contact international sur la Somalie tenue à Rome les 2 et 3 juillet, les participants se sont penchés sur l'exécution des tâches à accomplir durant la période de transition et la stabilisation des zones récemment reprises aux insurgés. Ils se sont de nouveau déclarés fermement résolus à achever la transition le 20 août 2012 et inquiets que certaines échéances n'aient pas été respectées.

C. Sanctions ciblées

17. Le 14 mai 2012, conformément aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009), le Représentant spécial a rendu compte au Comité du Conseil de sécurité des mesures qu'il avait prises pour empêcher certains éléments de saper le processus de paix et de réconciliation. Le 6 juillet, conformément au paragraphe 5 de la résolution 1972 (2011) du Conseil, la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence a fait un exposé sur le deuxième rapport de la Coordinatrice des secours d'urgence (S/2012/546). Elle a indiqué que la communauté humanitaire avait cherché à éviter le détournement de l'aide humanitaire en mettant au point diverses modalités de programmation et mesures d'atténuation des risques, et a demandé que la dérogation aux sanctions pour raison humanitaire soit renouvelée afin que les populations vulnérables des zones se trouvant aux mains des groupes armés non étatiques puissent continuer à recevoir des secours.

18. Le 11 juillet 2012, le Coordonnateur du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée a présenté au Comité les rapports finals du Groupe concernant la Somalie et l'Érythrée (S/2012/544 et S/2012/545). Le 24 juillet, le Président du Comité a adressé au Conseil de sécurité, conformément au paragraphe 11 g) de la résolution 1844 (2008) du Conseil, son rapport couvrant une période de 120 jours. Le 25 juillet, le Conseil a adopté la résolution 2060 (2012), dans laquelle il a notamment prorogé le mandat du Groupe de contrôle jusqu'au 25 août 2013. Le même jour, le Comité a décidé d'ajouter un nom à la liste des personnes et entités visées par l'interdiction de voyager, le gel des avoirs et l'embargo sur les armes imposés par les paragraphes 1, 3 et 7 de la résolution 1844 (2008), et publié un communiqué de presse.

D. Autres faits nouveaux sur le plan politique

19. Le Gouvernement fédéral de transition et le « Somaliland » ont tenu à Chevening (Royaume-Uni), les 20 et 21 juin 2012, des pourparlers visant à préciser leurs relations futures, conformément aux engagements pris à la Conférence de Londres sur la Somalie, tenue le 23 février 2012, et à la deuxième Conférence d'Istanbul. Les participants ont souligné qu'ils étaient déterminés à poursuivre le dialogue et demandé à la communauté internationale de faciliter les pourparlers. Le Président du Gouvernement fédéral de transition, Cheikh Charif Cheikh Ahmed, et le Président du « Somaliland », Ahmed Mahamoud Silanyo, se sont également rencontrés le 27 juin 2012 à Doubaï (Émirats arabes unis), en marge d'une conférence internationale sur la piraterie, et ont signé un accord par lequel ils se sont engagés à poursuivre les échanges sur leurs relations futures.

20. Dans le « Puntland », le Parlement a adopté une loi sur les associations politiques, qu'il a soumise à l'approbation du Président le 24 juin 2012. Cette loi permettra aux habitants du « Puntland » de former des associations politiques, après quoi les représentants des trois plus grands partis pourront participer aux élections législatives.

21. À la suite d'une réunion rassemblant à Doubaï, le 27 juin, le Président du « Somaliland » et le dirigeant de la milice des régions du nord de la Somalie Sool, Sanaag et Cayn, Suleiman Esse Ahmed Haglatosie, la milice de Sool, Sanaag et Cayn a accepté de déposer les armes et d'engager des pourparlers avec

l'administration du « Somaliland ». Suleiman Isse Haglatosie a promis de commencer à démanteler sa milice et de remettre les armes dont il disposait à l'administration du « Somaliland ». Du 16 au 23 juillet 2012, il s'est également rendu à Garowe pour s'y entretenir avec les dirigeants du « Puntland » d'une solution négociée au conflit de la région.

E. Information

22. Pour que les messages passent bien pendant la période de transition, le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie a lancé, en complément de son site Web, une stratégie de communication faisant appel aux médias numériques. Celle-ci a permis d'accélérer la diffusion d'informations et la distribution d'outils d'instruction civique aux membres de la diaspora, notamment de diffuser largement le lien permettant d'accéder à la transmission en temps réel des débats de l'Assemblée nationale constituante, possible grâce à des fonds du Royaume-Uni. La mise en œuvre d'une solide stratégie de relations avec les médias axée sur l'achèvement de la transition a favorisé la couverture d'événements importants par les médias locaux, régionaux et internationaux et déjoué les tentatives de désinformation.

23. Une campagne visant à faire mieux comprendre la Constitution provisoire et à mobiliser le public en sa faveur a été lancée en juin 2012, sous forme de programmes télévisés et radiodiffusés, d'affiches et de brochures. En outre, des documents exposant la teneur du projet de constitution ont été publiés. Grâce à une large diffusion par les médias traditionnels et numériques, il a été possible, malgré une échéance rapprochée, de faire connaître ce projet avant l'ouverture de la session de l'Assemblée nationale constituante. Le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie a également aidé à mettre en place, pour l'Assemblée, une stratégie prévoyant des programmes radiodiffusés d'instruction civique et des manifestations culturelles, et à assurer un appui aux relations avec les médias dans les locaux de l'Assemblée.

III. Sécurité et état de droit

24. Pendant la période à l'examen, le Gouvernement fédéral de transition, la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et les forces alliées ont continué de mener des opérations militaires. L'AMISOM a commencé à étendre ses efforts, comme le lui avait demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 2036 (2012), et à déployer de nouveaux contingents. Le Gouvernement fédéral de transition et ses alliés ont conquis des territoires importants dans la région de Mogadiscio et de Benadir, notamment Deynille, Afgooye et Balad, mais les attaques asymétriques demeurent un motif d'inquiétude. La planification dans tous les domaines du secteur de la sécurité se poursuit, les forces de sécurité nationales et la police somalienne ayant été vigoureusement renforcées. L'appui apporté aux systèmes judiciaire et pénitentiaire est resté limité. La communauté internationale s'est davantage attachée à instaurer des procédures et des directives visant à encadrer les ex-combattants et les déserteurs hostiles au Gouvernement.

A. Sécurité

25. Pendant la période à l'examen, d'importants territoires ont été conquis près de Mogadiscio ainsi que dans le sud et le centre du pays. Les villes d'Afgooye et d'Afmadow, prises en mai 2012, sont d'importantes conquêtes stratégiques pour l'AMISOM et les forces somaliennes associées, conquêtes qui sont venues confirmer les avancées faites à Bay, Bakool et Hiiraan, et qui accentuent la pression pesant sur Al-Chabab.

26. Toutefois, les conditions de sécurité prévalant dans bon nombre de régions du sud et du centre sont restées imprévisibles, les rebelles lançant de plus en plus d'attaques asymétriques dangereuses et intimidant la population locale, notamment dans les zones contrôlées par le Gouvernement fédéral de transition et les forces alliées. Alors que ces forces se sont efforcées de consolider leurs positions dans les régions d'Hiiraan et de Galguduud, le retrait de Ceel Buur opéré inopinément début juin 2012 par les forces alliées du Gouvernement fédéral de transition et les forces alliées a montré que la gouvernance de la région n'était pas coordonnée à l'échelle locale et qu'elle ne faisait pas l'objet d'un accord, ce qui a permis à Al-Chabab de reprendre le contrôle du sud de la région de Galguduud.

27. À Mogadiscio, des affrontements armés entre Al-Chabab, d'une part, et l'AMISOM et l'armée somalienne, d'autre part, sont intervenus tous les jours aux mois d'avril et de mai 2012, mais ont globalement cessé vers la fin mai, lorsque les forces alliées ont lancé une offensive qui a permis de repousser les unités de combat d'Al-Chabab dans le Bas-Chébéli et le Moyen-Chébéli. Le 27 juillet, une bombe a explosé près de l'Assemblée nationale constituante, sans faire de victimes. Alors que la fin de la période de transition approchait, les tensions se sont de nouveau aggravées dans la capitale. Les attentats terroristes se sont poursuivis, attestant que le groupe Al-Chabab restait secrètement infiltré et que les capacités des forces alliées étaient insuffisantes. Dans la zone d'opérations, la mobilité du personnel des Nations Unies est restée un problème préoccupant.

28. Dans le « Somaliland », la reprise des activités militaires de l'État autoproclamé de Khatumo a donné lieu à des affrontements armés dans les zones revendiquées de Sool, Sanaag et Cayn aux mois de juin et de juillet 2012. La tension entre l'« État de Khatumo » et le « Puntland » a également monté. À plusieurs reprises, Al-Chabab a déplacé ses troupes des régions méridionales et centrales de la Somalie vers le « Somaliland » et le « Puntland », alors que dans ces régions, les insurgés procédaient davantage à des campagnes de recrutement qu'à des activités terroristes. Le « Puntland » continue d'être aux prises avec les insurgés de Galgala associés à Al-Chabab, les milices indépendantes et les pirates, dont les activités criminelles sur le continent se sont intensifiées pendant la période à l'examen.

B. Progrès accomplis en vue du déploiement total et du renforcement de la Mission de l'Union africaine en Somalie

29. Le renforcement de l'AMISOM, prévu dans la résolution 2036 (2012) du Conseil de sécurité, a bien avancé. À la fin de la période considérée, la Mission avait déployé la quasi-totalité du personnel en tenue autorisée, soit 17 731 hommes, après le transfert du contingent des Forces de défense kényanes à l'AMISOM et le

déploiement de 2 500 militaires supplémentaires venant du Burundi et de l'Ouganda. La composante police de l'AMISOM comprend désormais 91 policiers. Des forces venant de Djibouti et des unités de police constituées basées en Ouganda et au Nigéria devraient être déployées aux mois d'août et de septembre 2012.

30. L'Union africaine a mis en service la structure de commandement et de contrôle de l'AMISOM en créant un quartier général pour la Force renforcée et en déployant les officiers d'état-major, y compris le commandant adjoint de la Force (opérations) et le chef d'état-major. Le 31 juillet 2012, 70 des 85 postes avaient été pourvus et 52 des personnes recrutées avaient été déployées. Disposant de plus d'effectifs, le commandant de la Force de l'AMISOM a arrêté les plans et ordres d'opération le 18 juillet. Le 23 juillet et le 2 août, le Comité de coordination des opérations militaires de l'Union africaine s'est penché sur les plans d'opération présentés par le commandant de la Force pour l'élargissement des opérations de l'AMISOM, qui prévoient un rôle crucial pour les forces somaliennes.

31. Le commandant de la Force de l'AMISOM a émis des instructions visant à constituer une garde « provisoire » de quelque 300 hommes, recrutés au sein des effectifs autorisés de l'AMISOM, comme le prévoit la résolution 2010 (2011). Le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA) coopère avec l'AMISOM de sorte que les membres de la Force soient correctement formés et équipés.

32. S'agissant de la mobilisation des moyens aériens, le Conseil de sécurité a approuvé le 24 juillet les recommandations prônant la souplesse dans l'utilisation des 12 hélicoptères, souplesse que doit permettre le dispositif d'appui de l'ONU approuvé par le Conseil dans la résolution 2036 (2012).

33. Les effectifs de l'AMISOM ont presque tous été déployés grâce à l'appui constant de l'UNSOA. Le Bureau s'attache principalement à inspecter le matériel appartenant aux contingents et le matériel de génie situés dans les régions du Bas-Djouba et du Moyen-Djouba, dans le sud de la Somalie (secteur 2); à prépositionner les fournitures et le matériel destinés à 2 500 hommes à Baidoa et à déployer le gros du contingent djiboutien à Beledweyne (secteurs 3 et 4); et à aider l'AMISOM à mettre sur pied des installations temporaires, notamment un établissement médical de niveau II à Baidoa. Des plateformes logistiques temporaires sont créées à l'appui de la Force élargie dans le sud et le centre de la Somalie (secteurs 2, 3 et 4).

34. L'UNSOA a également continué de mettre en place une infrastructure d'appui à l'AMISOM élargie. À Mogadiscio, la première phase de construction du quartier général permanent de l'AMISOM, qui s'est déroulée dans le respect des normes de sécurité imposées par l'ONU, est terminée. En outre, conformément à l'interdiction internationale visant le charbon de bois somalien imposée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2036 (2012), de nouvelles mesures ont été prises pour mettre fin à l'utilisation du charbon de bois. Des cuisines mobiles militaires équipées de cuisinières électriques ou diesel ont notamment été fournies.

35. L'UNSOA a reçu plus de 100 véhicules lourds de soutien logistique, des éléments connexes et du matériel BTP provenant des stocks stratégiques pour déploiement rapide des Nations Unies, qui doivent permettre à l'AMISOM de créer une compagnie de transport militaire et un service du génie. En outre, 35 autres véhicules sont arrivés à Mogadiscio à la mi-juillet 2012 pour renforcer la capacité opérationnelle de la base d'appui de l'UNSOA dans la capitale.

36. Parmi les activités menées à l'appui des opérations de l'AMISOM élargie, la formation demeure une priorité. Des ateliers ont été organisés de mai à juillet 2012 pour 678 membres du personnel de la Mission. L'UNSOA a également dispensé en mai et juin des cours complets d'instruction en aviation à 174 spécialistes des transports aériens de l'AMISOM avant leur déploiement.

37. L'UNSOA a continué de fournir à l'AMISOM du matériel, des fournitures et des services médicaux. Du 1^{er} mai au 31 juillet, le Bureau a procédé à 97 vols d'évacuation, de transfert et de rapatriement sanitaires de Mogadiscio et Baidoa à Nairobi, Entebbe (Ouganda) et Bujumbura, qui ont permis de transporter 187 membres du personnel de l'AMISOM.

38. L'UNSOA a également contribué aux activités préliminaires de transformation de Radio Bar Kulan, entité soutenue par l'ONU, en une chaîne du service public somalien.

C. Renforcement des institutions somaliennes chargées d'assurer la sécurité et de faire respecter l'état de droit

Planification et orientation stratégique

39. Le secrétariat chargé du Plan national de sécurité et de stabilisation a continué d'améliorer le plan d'action connexe, avec le concours du Gouvernement luxembourgeois agissant par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pour les institutions de sécurité transitoires somaliennes, lequel est géré par l'ONU. En attendant un examen plus approfondi du rôle que jouera l'ONU après la transition, le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et le PNUD ont participé à l'organisation d'un séminaire-retraite sur les institutions chargées de la sécurité et de l'état de droit, qui s'est tenu les 15 et 16 mai 2012 et qui devait permettre de resserrer les partenariats entre l'ONU, l'AMISOM, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et les donateurs.

Questions militaires

40. La grande nouveauté réside dans le fait que les services de sécurité nationaux ont créé une structure transitoire regroupant des troupes de combat au sein d'unités de combat standard dans le secteur 1, ce qui leur a permis de s'associer avec les forces de l'AMISOM dans le cadre des opérations à Afgooye et Afmadow.

41. Le Gouvernement fédéral de transition a élaboré un concept d'opérations pour unifier les différentes forces de combat sous un commandement national unique. Ce concept d'opérations n'a toutefois pas encore été appliqué faute de moyens. En tant que coprésident du Comité mixte de sécurité, l'Union africaine a aidé le Gouvernement à formuler une proposition déterminant les fournitures militaires dont les forces somaliennes ont besoin. Cette proposition a été officiellement communiquée à l'Union africaine pour être examinée au Conseil de paix et de sécurité. Entre-temps, les États-Unis ont commencé à envoyer des véhicules aux services de sécurité somaliens à l'appui des opérations menées conjointement avec l'AMISOM. Le 28 juin 2012, le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie a participé à l'organisation d'un colloque visant à aider les hauts responsables des services de sécurité somaliens à définir un programme de formation coordonné. Ce colloque a bénéficié de l'appui de représentants de la mission de l'Union

européenne visant à contribuer à la formation des forces de sécurité somaliennes (EUTM), du Service de la lutte antimines, de l'AMISOM et du Royaume-Uni.

42. En juin 2012, 603 militaires somaliens, notamment des officiers, des sous-officiers, des experts et des instructeurs militaires, sont revenus d'Ouganda après avoir été formés par l'EUTM. Par ailleurs, 551 autres militaires ont été déployés à Bihanga pour y être formés. Y ayant été officiellement invités par le chef des forces de défense somaliennes, des représentants du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et des experts de la protection de l'enfance de l'UNICEF ont participé à la campagne de recrutement.

Police

43. Des conseillers pour les questions de police du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et de l'AMISOM à Mogadiscio ont aidé la police somalienne à établir des instructions permanentes relatives au transport, à la logistique et au matériel, ainsi qu'un plan opérationnel complet pour le déploiement de policiers dans des zones récemment reprises.

44. Le 12 juillet 2012, 3 700 policiers avaient été enregistrés dans une base de données biométriques dans le cadre d'un projet réunissant le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, le PNUD, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, le Service de la lutte antimines, l'AMISOM et la police somalienne, qui vise à améliorer la gestion des ressources humaines et le règlement des indemnités à la police somalienne. Pendant la période considérée et jusqu'à la fin du mois de juin, 5 532 policiers somaliens ont perçu des indemnités financées par le Gouvernement japonais et l'Union européenne, et des fonds seront disponibles à cet effet jusqu'en décembre. Le 7 mai, le Bureau politique a fourni à la police somalienne du matériel financé par le Gouvernement japonais, dont 19 véhicules, 1 800 casques de police et menottes, ainsi que du matériel essentiel de communication.

Déminage

45. Pendant la période à l'examen, les sept équipes de neutralisation des explosifs et munitions déployées par le Gouvernement fédéral de transition à Mogadiscio, Baidoa et Afgooye ont répondu à 134 demandes d'intervention et localisé 414 munitions non explosées. L'ONU a continué de former au déminage les militaires de l'AMISOM passant par Mogadiscio avant d'être déployés dans les secteurs 3 et 4. Les équipes de neutralisation de l'AMISOM ont détruit 4 452 munitions non explosées en tout dans l'ensemble des régions où elles étaient déployées.

Questions judiciaires et pénitentiaires

46. L'ONU a amélioré l'accès à la justice dans 20 camps de déplacés de Mogadiscio en instaurant des audiences foraines. De mai à juin 2012, 167 affaires, dont 91 affaires pénales et 76 affaires civiles, ont été examinées dans ce cadre et 56 clientes ont reçu une assistance. Dans toute la Somalie, les audiences foraines ont permis de juger 602 affaires pendant la période considérée, dont 179 concernaient des femmes et 38 des violences sexuelles et sexistes. L'ONU a collaboré avec cinq facultés de droit du pays pour élaborer un programme d'enseignement sur les droits de l'homme, qui a été arrêté en mai à Hargeisa et qui servira à former les magistrats et les étudiants en droit.

47. Les 23 et 24 mai s'est tenue à Mogadiscio la réunion inaugurale du groupe de travail technique sur les questions judiciaires et pénitentiaires, à laquelle ont participé des hauts représentants du Gouvernement fédéral de transition, dont le Vice-Ministre de la justice, le Vice-Président de la Cour suprême et le Procureur général, ainsi que d'autres partenaires.

Désarmement, démobilisation et réintégration

48. Si les conditions nécessaires à l'application d'un programme complet de désarmement, de démobilisation et de réintégration ne sont pas encore réunies en Somalie, le Gouvernement fédéral de transition et la communauté internationale ont continué de prendre des mesures pour s'occuper des combattants qui quittent les groupes armés. La reprise progressive de territoires dans le sud et le centre de la Somalie a entraîné de nouvelles difficultés. En effet, davantage d'ex-combattants sollicitent la protection de l'AMISOM et du Gouvernement fédéral de transition. Cependant, l'insécurité a entravé les efforts des entités qui devaient lancer des programmes d'appui. De son côté, le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie a coopéré avec l'équipe de pays des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) pour aider le Gouvernement fédéral de transition à mettre au point des instructions permanentes concernant l'appui aux ex-combattants.

D. Piraterie

49. Selon les chiffres de l'Organisation maritime internationale (OMI), à la fin du mois de juillet 2012, 259 personnes étaient retenues en otage par des pirates somaliens sur 18 navires. La situation n'a donc guère évolué depuis mon précédent rapport. Toutefois, le nombre de tentatives d'attaques et d'attaques réussies a baissé, passant de 163 au cours des six premiers mois de 2011 à 81 en 2012. Cette baisse s'explique principalement par l'action des forces navales internationales, la présence sur les navires d'hommes armés recrutés auprès de sociétés privées et la poursuite de la mise en œuvre de bonnes pratiques de gestion.

50. Le 25 juillet 2012, le Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes a tenu sa douzième réunion au Siège de l'ONU, à New York, sous la présidence du Gouvernement espagnol. Il a observé que le nombre d'actes liés à la piraterie avait nettement diminué et que la communauté internationale devait intensifier son action. Il s'est dit préoccupé par la multiplication potentielle des actes criminels commis sur le continent, en particulier l'enlèvement d'agents humanitaires et de civils par des réseaux de pirates.

51. Le transfèrement de 19 pirates condamnés, des Seychelles à la prison d'Hargeisa, dans le « Somaliland », constitue une avancée décisive par rapport à l'objectif consistant à ce que les pirates soient jugés dans la région et purgent leurs peines en Somalie. En outre, une juridiction régionale a été ouverte à Maurice le 1^{er} juin 2012 et la République-Unie de Tanzanie a accepté de juger les personnes soupçonnées d'actes de piraterie ayant été arrêtées par le Royaume-Uni. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a apporté son assistance dans le cadre des procès et des transfèvements, tandis que le PNUD a réalisé des progrès dans la création de juridictions spécialisées en matière de piraterie dans le « Somaliland » et le « Puntland ». En mai, l'OMI a signé des accords avec plusieurs missions et

institutions des Nations Unies (Programme alimentaire mondial (PAM), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, et Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie) et avec l'Union européenne, dans lesquels elles réaffirment leur volonté de coopérer.

IV. Situation humanitaire, relèvement et développement, et situation des droits de l'homme

A. Situation humanitaire

52. La situation humanitaire en Somalie demeure critique, 3,7 millions de Somaliens ayant toujours besoin d'une assistance humanitaire et de moyens de subsistance. Les taux de mortalité et de malnutrition ont continué à s'améliorer au deuxième trimestre mais demeurent parmi les plus élevés au monde. Un enfant somalien de moins de 5 ans sur cinq souffre de malnutrition aiguë.

53. L'intensification des combats dans le sud du pays a fait un grand nombre de personnes déplacées. La progression des forces de l'AMISOM et du Gouvernement fédéral de transition dans le couloir d'Afgooye a jeté sur les routes jusqu'à 90 000 personnes. À Mogadiscio, il y aurait plus de 200 000 déplacés. On signale des cas de recrutement forcé dans les groupes armés et une insécurité alimentaire qui forcent un plus grand nombre de personnes à quitter le sud de la Somalie pour se rapprocher de la frontière éthiopienne. Il y aurait à Dollow 13 000 personnes déplacées. En mai, on a enregistré plus de 3 000 nouvelles arrivées au camp de réfugiés de Dollo Ado en Éthiopie. Les intervenants humanitaires ont continué à préconiser la protection des populations civiles et l'acheminement en toute sécurité et indépendance de l'aide humanitaire.

Activités humanitaires

54. Étant donné la gravité persistante de l'insécurité alimentaire, une aide humanitaire demeure indispensable. Pendant la période considérée, le PAM a aidé 1,3 million de bénéficiaires grâce à la conjugaison de plusieurs programmes d'action nutritionnelle, de secours, d'octroi de moyens de subsistance et de sécurité sociale. À Mogadiscio, des repas chauds ont été distribués à environ 100 000 personnes par jour dans 23 centres. Les programmes de nutrition ont encore été renforcés en Somalie, où 425 000 enfants de moins de 5 ans et femmes enceintes ou allaitantes en bénéficient désormais. Plus de 95 nouveaux points de distribution de vivres ont été ouverts dans les zones proches de l'Éthiopie et du Kenya. On estime cependant que 323 000 enfants souffrent toujours de malnutrition grave en Somalie, soit 22 % des enfants de moins de 5 ans. Les centres de nutrition ont admis au total 187 525 enfants sous-alimentés dans le pays, dont plus de 90 % dans le sud.

55. Les programmes de subsistance ont été renforcés dans le nord du pays, qui est plus stable. Ainsi, 100 000 personnes environ participent à des activités « vivres contre travail, création d'actifs et formation », qui ont contribué à la remise en état de 337 kilomètres de routes de desserte. Le PAM a mis en œuvre, dans les écoles primaires, des programmes d'alimentation dont bénéficient environ 100 000 écoliers chaque mois. Le ratio filles/garçons est de 75 % dans ces écoles, chiffre qui se compare favorablement à la moyenne nationale, qui est de 53 %.

56. Les principales causes de morbidité en Somalie demeurent le choléra suspecté et le paludisme confirmé. Pendant la période considérée, 1,4 million de Somaliens ont bénéficié d'activités de promotion de l'hygiène et ont reçu des trousseaux d'hygiène distribués par des organismes des Nations Unies. Ainsi, l'UNICEF a contribué à assurer le ravitaillement régulier en eau à plus de 30 000 personnes, et un ravitaillement temporaire à près de 800 000 autres. L'OMS et l'UNICEF ont organisé des campagnes de vaccination contre la poliomyélite en faveur de 178 000 enfants de moins de 5 ans dans le « Puntland » et 343 000 autres dans les régions de Benadir et de Gedo, dans le sud de la Somalie.

57. On a continué de s'attacher à répondre aux besoins des personnes déplacées. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a procuré de meilleurs abris, des logements permanents et des articles non alimentaires à plus de 80 000 personnes déplacées. Étant donné l'insécurité qui règne encore à Mogadiscio, le HCR a également informé plus de 30 000 personnes, dans 149 quartiers de l'agglomération, dont 32 camps de déplacés, des dangers des mines et des engins explosifs et des moyens de les éviter.

B. Activités économiques, de relèvement et de développement

58. L'ONU a entamé des discussions avec les dirigeants somaliens et les donateurs au sujet des entités appelées à prendre la relève du programme de reconstruction et de développement, qui arrive à son terme en décembre 2012. Les partenaires somaliens se sont dits désireux de conclure un « pacte » mieux ciblé, qui régirait leurs relations avec la communauté internationale. Les premières réponses du Gouvernement fédéral de transition et des autorités du « Puntland » et du « Somaliland » donnent à penser que les Somaliens sont soucieux d'opérer dans le cadre du « New Deal pour l'engagement dans les États fragiles », adopté à Busan (République de Corée) au quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide.

59. Les participants à la réunion du Groupe international de crise (ICG), tenue à Rome les 2 et 3 juillet 2012, ont salué la poursuite de la mise en place d'une nouvelle stratégie nationale pour la réconciliation et la stabilisation dans les zones nouvellement accessibles du sud et du centre de la Somalie, menée par le Gouvernement fédéral de transition. Les Nations Unies ont continué à faciliter les consultations avec le Gouvernement fédéral de transition, les donateurs et les organisations non gouvernementales pour améliorer la coordination des activités qui devraient contribuer à la stabilité à long terme dans ces zones.

60. Dans le sud et le centre de la Somalie et dans le « Puntland », l'ONU a contribué aux initiatives de création des capacités de plusieurs importantes administrations somaliennes par le placement d'experts venant de la diaspora somalienne et la fourniture d'une assistance technique directe pour l'administration des douanes, le budget, les recettes publiques, la planification et les ressources humaines. Elle a également assuré la formation juridique de 258 personnes venant d'institutions judiciaires ou d'autres administrations.

61. Pendant la période considérée, 1 300 jeunes et 700 enfants ont été inscrits à un programme de réinsertion communautaire, qui aide « la jeunesse à risque », c'est-à-dire les jeunes et les enfants qui sont déjà associés à des groupes criminels ou violents, ou risquent de l'être. Ce programme vise à assurer la réinsertion sociale et économique des enfants et des jeunes dans leur communauté. Des cérémonies de

remise de diplômes du programme à 255 jeunes (230 garçons et 25 filles) et 280 jeunes ont eu lieu à Burao et Bosasso, respectivement.

62. Le PNUD a contribué à la remise en état de l'infrastructure sociale de base par le programme « espèces contre travail » au profit de 1 263 personnes. Il a également organisé la formation professionnelle de 1 180 jeunes (dont 37 % de femmes) dans les régions de Bay, Benadir, Burao et Nugaal. Parmi eux, 155 personnes (dont 58 % de femmes) ont reçu des microsubventions.

63. Depuis le 24 mai 2012, le programme des Initiatives de transition pour la stabilisation, de l'OIM, a achevé de dispenser à 800 volontaires (50 par district) une formation aux soins aux blessés et à l'acquisition des méthodes de réconciliation sociale à Mogadiscio, par les soins de 32 « maîtres formateurs ». On estime que 115 000 Somaliens profiteront de cette initiative. Pendant la période considérée, le programme a également permis la remise en état de deux douanes, à Burao et Erigavo, et de deux bureaux des impôts à Hargeisa, pour le ministère des finances du « Somaliland ».

64. En juillet 2012, en réponse à la décision prise par le Conseil de sécurité au paragraphe 22 de sa résolution 2036 (2012) pour assurer l'interdiction du commerce du charbon de bois en Somalie, le PNUD et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont dépêché une mission conjointe chargée de formuler un programme détaillé de promotion de l'utilisation écologiquement rationnelle du charbon de bois en Somalie.

C. Les droits de l'homme et la protection des civils

65. Pendant la période considérée, les attaques ciblées contre des civils, des fonctionnaires gouvernementaux et du personnel de sécurité ont continué. Les décès sont en majorité attribués à l'utilisation d'engins explosifs improvisés et à des assassinats ciblés par Al-Chabab. Dans les zones qui relèvent du Gouvernement fédéral de transition, le manque de discipline des forces de sécurité a eu un effet négatif sur la population. Le Gouvernement fédéral de transition a cherché à remédier à la violence commise par ses troupes à Afgooye, mais on signale pourtant la persistance des exécutions extrajudiciaires, des vols et des viols. On a fait état aussi d'exécutions sommaires de civils par les forces alliées au Gouvernement à Beledweyne et à Baidoa. Plusieurs affaires ont été renvoyées à des tribunaux militaires.

66. Il est fréquemment fait état de cas de harcèlement et d'extorsion de fonds aux postes de contrôle, ainsi que de préjudices subis par des civils lors d'affrontements entre forces de sécurité tentant de s'approprier les sommes extorquées au passage. On continue à signaler des actes de violence sexuelle commis par des militaires en uniforme. Un groupe de travail a été créé en décembre 2011 par le Premier Ministre pour tenter de résoudre cette question, mais il ne s'est jamais réuni. Le 14 juin, la police somalienne aurait adopté, avec l'appui de l'AMISOM, une stratégie de lutte contre la violence sexiste, laquelle n'a toutefois pas encore été communiquée aux partenaires chargés de la protection des victimes. En juin, le Conseil des droits de l'homme a examiné le rapport de la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, concernant sa visite en Somalie.

67. Le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS) a continué à suivre la situation des personnes détenues. En mai, son représentant s'est rendu dans les prisons de Mandera et d'Hargeisa, dans le « Somaliland ». Dans le « Puntland », il a eu du mal à avoir des entretiens confidentiels avec des détenus. À Baidoa, des personnes ont été arbitrairement arrêtées et détenues, notamment par les forces éthiopiennes, parce qu'elles étaient soupçonnées de liens avec Al-Chabab. En juillet, il y avait 100 détenus entrant dans cette catégorie dans la prison de Baidoa. On a signalé des abus et des violences sur des personnes détenues.

68. Il est préoccupant de voir que des civils continuent à être jugés par des tribunaux militaires. Le 16 mai 2012, 17 civils ont été condamnés à mort et 6 à la prison à vie par un tribunal militaire du « Somaliland ». La poursuite de civils devant des tribunaux militaires est plus courante encore à Mogadiscio et dans le sud et le centre de la Somalie, ce phénomène s'expliquant en partie par l'absence de tribunaux civils. Les personnes accusées devant les tribunaux militaires n'ont pas pu disposer d'une aide juridique.

69. Les journalistes continuent à exercer leur métier, en Somalie, dans des conditions extrêmement dangereuses, et ils ont souvent besoin d'une aide internationale pour mener leurs enquêtes et mieux protéger les travailleurs du secteur des médias. Pendant la période considérée, on a compté quatre tentatives d'assassinat ciblées contre des journalistes somaliens, deux d'entre elles ayant abouti.

70. Le 11 mai 2012, le Gouvernement fédéral de transition a signé un mémorandum d'accord avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et avec le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie sur la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme; il restera valable pendant quatre ans.

D. Protection des enfants

71. L'intensification du conflit dans le sud et le centre de la Somalie s'est traduite par une augmentation du nombre et de la gravité de violation des droits des enfants, en particulier par le meurtre, la mutilation, le viol et la violence sexuelle ou encore le recrutement et l'utilisation d'enfants par les forces armées et les groupes armés participant au conflit. Au 31 juillet 2012, on avait signalé et vérifié au total 3 048 violations des droits des enfants (contre 1 800 en 2011), dont 1 415 recrutements d'enfants (contre 948 en 2011).

72. S'étant engagé à ce qu'il n'y ait pas d'enfants dans les forces armées, le Gouvernement fédéral de transition a signé le 3 juillet un plan d'action pour venir à bout de ce recrutement et de l'utilisation d'enfants par les forces armées nationales. Ce plan d'action comprend des dispositions visant : à prévenir et éliminer le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les forces armées nationales; à assurer la réinsertion des enfants démobilisés par les forces armées avec l'aide de l'ONU; à ériger en infraction, dans la législation nationale, le recrutement et l'utilisation d'enfants; et à permettre à l'ONU d'accéder librement aux installations militaires pour déterminer ou non la présence d'enfants.

73. Par des efforts concertés de mobilisation, les Nations Unies ont continué à exhorter le Gouvernement fédéral de transition à s'assurer que les enfants sont bien libérés par les groupes armés et à contribuer à leur réinsertion.

E. Les femmes et la paix et la sécurité

74. Le 21 juin 2012, des associations de femmes somaliennes ont présenté une pétition collective aux signataires de la feuille de route, pour demander qu'on les aide à mieux intégrer les femmes dans les consultations et instances politiques, et qu'on respecte mieux l'engagement de faire figurer 30 % de femmes dans le comité technique de sélection, l'Assemblée nationale constituante et le nouveau Parlement fédéral. Cette pétition a été rédigée après un atelier organisé le 18 juin par le Ministère de la condition féminine et de la famille et avec le concours du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie à Mogadiscio. Les participantes, qui comprenaient 41 représentantes d'organisations locales et de fédérations d'associations féminines de Mogadiscio, des élues au Parlement, et les présidentes d'organisations communautaires de 16 quartiers de Mogadiscio, ont examiné ensemble les moyens propres à inciter les signataires de la feuille de route, la communauté internationale au sens large et les chefs traditionnels à participer à cette action en faveur des femmes. Après la remise de la pétition, la fédération des associations de femmes de la société civile a mené une campagne d'opinion du 21 au 27 juin au cours de quatre rencontres avec les chefs traditionnels des différents clans.

V. Coordination et présence des Nations Unies en Somalie

A. Présence et démarche coordonnée des Nations Unies en Somalie

75. Pendant la période à l'examen, le Groupe de haut niveau chargé des politiques relatives à la Somalie a continué à se réunir pour examiner la cohérence de la présence des Nations Unies et des efforts internationaux dans le pays. Le troisième rapport d'activité du Cadre stratégique intégré pour la Somalie pour la période de février à juillet 2012 a confirmé que d'importants progrès avaient été faits dans la réalisation des objectifs politiques, notamment l'achèvement du processus d'élaboration de la constitution. En mai 2012, un séminaire sur le développement du secteur de la sécurité et l'état de droit, organisé à l'intention des groupes de travail du Cadre stratégique, a permis de recenser les domaines prioritaires et d'examiner les mécanismes de coordination. Les lacunes repérées concernent la justice et l'état de droit.

76. L'Organisation des Nations Unies a tenu, le 16 juillet, une réunion visant à examiner, à la mi-2012, les progrès de l'application de la Stratégie des Nations Unies pour l'aide à la Somalie. La réunion a relevé combien il importait de respecter les principes d'application de cette stratégie et de mettre en œuvre des programmes communs dans des domaines prioritaires comme la lutte contre la pauvreté urbaine, la responsabilisation, la transparence et l'intégrité.

77. Comme la fin de la période de transition devrait ouvrir une nouvelle phase, celle de la consolidation de la paix, l'Organisation des Nations Unies a commencé à élaborer des plans en vue d'un examen interinstitutions de la présence des Nations Unies en Somalie. Cet examen sera dirigé par le Département des affaires politiques avec l'aide d'autres départements et sera entrepris pendant le deuxième semestre de 2012 en étroite consultation avec les autorités somaliennes, l'Union africaine,

l'Autorité intergouvernementale pour le développement et d'autres acteurs régionaux et internationaux.

78. En mai et juin 2012, le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie a examiné ses priorités et son fonctionnement en vue de les adapter aux problèmes urgents, notamment son transfert en Somalie même. Après des consultations internes et avec les principaux partenaires onusiens, l'Union africaine et les partenaires extérieurs, la Mission a défini des mesures propres à renforcer rapidement ses capacités d'analyse politique, ses procédures internes de gestion et sa représentation en Somalie, dans la limite des ressources existantes et dans l'attente d'un examen plus complet. Ces mesures sont en cours d'application.

79. Au 15 août 2012, sur un effectif total de 99 personnes, le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie avait déployé 40 agents recrutés sur les plans national et international en Somalie même : 13 à Mogadiscio, 13 à Hargeisa et 14 à Garowe. La construction de locaux d'hébergement et de locaux à usage de bureaux supplémentaires à Mogadiscio devrait être bientôt achevée, ce qui permettrait d'y installer en permanence 12 fonctionnaires internationaux supplémentaires.

B. Coopération entre l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'Union africaine et les Nations Unies

80. Le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, l'AMISOM et l'Autorité intergouvernementale pour le développement ont continué à collaborer étroitement, notamment en organisant des réunions mensuelles communes aux niveaux technique et stratégique. Les trois organismes ont mené des consultations régulières sur leurs activités politiques, humanitaires et relatives à la sécurité en Somalie, ce qui a amélioré la cohérence de leur action et l'égalité dans l'accès à l'information. Leur collaboration a encore gagné en importance lors des travaux du comité technique de sélection en vue de la formation de l'Assemblée nationale constituante.

VI. Mobilisation de ressources

81. Un appel lancé conjointement par le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et le PNUD pour l'obtention de 11 millions de dollars en vue de l'exécution de plusieurs tâches indispensables à la transition a permis de mobiliser plus de 10 millions de dollars qui seront affectés à des travaux d'importance critique prévus par la feuille de route. Ces fonds proviennent de l'aide généreuse fournie par la Commission européenne, les États-Unis, la Finlande, la Norvège, le Royaume-Uni, la Suède et le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la consolidation de la paix. Le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et le PNUD ont signé des lettres d'accord avec le Gouvernement fédéral de transition pour faciliter la rédaction de la constitution.

82. Depuis mon dernier rapport, le Fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix en Somalie a reçu trois contributions, soit : 1 million de livres sterling versées par le Royaume-Uni à l'appui de la mise en œuvre de la feuille de route; 71 190 dollars versés par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes

et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) à l'appui d'un projet sur l'égalité des sexes et la médiation en Somalie; et 201 632 dollars versés par la Finlande à l'appui de la conférence des chefs traditionnels. Toutes les contributions reçues ont été intégralement engagées. Le Fonds d'affectation spéciale pour les institutions de sécurité somaliennes n'a reçu aucune contribution pendant cette période et a déjà engagé intégralement l'ensemble des contributions reçues jusqu'à présent.

83. Le Fonds d'affectation spéciale pour l'AMISOM a reçu 1 million de dollars canadiens du Canada pour aider l'AMISOM à créer les conditions de sécurité nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire en Somalie, ainsi que 3,5 millions de dollars australiens de l'Australie pour l'acquisition de matériel considéré par l'AMISOM comme indispensable pour ses activités. En 2012, l'UNSOA a engagé environ 33 millions de dollars, principalement pour apurer des arriérés de remboursement de matériel appartenant aux pays fournisseurs de contingents avant l'adoption de la résolution 2036 (2012) du Conseil de sécurité et pour l'achat de camions, de matériel de manutention et d'équipement de génie mécanique. Le solde des fonds inutilisés est de 6 millions de dollars.

84. Une proposition présentée par le PNUD au Fonds pour l'action climatique dans les pays les moins avancés (administré par le Fonds pour l'environnement mondial) en vue de l'établissement d'un plan national d'action destiné à aider la Somalie à s'adapter aux changements climatiques a été approuvée en juillet. Une première subvention de 200 000 dollars permettra à la Somalie de mobiliser jusqu'à 14 millions de dollars pour le financement de projets une fois que ce plan d'action aura été achevé, à la fin de l'année 2012.

VII. Observations et recommandations

85. À l'heure où le Conseil de sécurité recevra le présent rapport, la période transitoire somalienne de huit ans aura pris fin. Les derniers mois de la transition ont été pleins de revers, mais également caractérisés par de gigantesques efforts, de la part des acteurs somaliens et internationaux, pour atteindre notre objectif commun qui est d'aboutir à un gouvernement plus légitime et représentatif, doté de nouveaux dirigeants et de nouvelles institutions, pour remplacer le Gouvernement fédéral de transition et faire avancer la prochaine phase de consolidation de la paix. Au moment d'achever le présent rapport le 15 août, nous nous trouvions au bord d'un grand succès, mais la réalité était qu'en Somalie la situation demeurait incertaine et que notre chemin continuerait à être parsemé d'embûches.

86. Après 21 ans de processus de paix, l'approbation de la Constitution provisoire de la Somalie par l'Assemblée nationale constituante marque le début d'une nouvelle ère. Le choix d'un nouveau Parlement fédéral allégé à composition plus légitime ouvrira la voie à un contrat renouvelé entre le peuple somalien et son gouvernement. L'élection du Président et des Vice-Présidents du Parlement ainsi que du chef de l'État offrira à la Somalie des dirigeants dotés d'un nouveau mandat pour continuer à œuvrer en faveur du processus de paix et de la reconstruction du pays.

87. Il est à présent crucial que le processus soit mené à terme de manière transparente et crédible. Je suis très inquiet d'entendre parler de corruption et d'intimidation de la part de ceux qui cherchent à influencer sur le processus politique. J'engage toutes les parties à veiller à ce que le choix définitif des parlementaires, d'un nouveau Président et d'un nouveau Président du Parlement, s'opère d'une

façon pacifique et transparente qui respecte le processus arrêté ainsi que les Principes de Garowe.

88. Je félicite les signataires de la feuille de route et les dirigeants de l'ancien Gouvernement de transition, pour l'unité et l'abnégation dont ils ont fait preuve au cours des derniers mois, pour faire aboutir la transition face à une opposition déterminée. À mesure que le processus tire à sa fin, je les exhorte à continuer de placer la stabilité, la paix et les intérêts du peuple somalien au-dessus de leurs intérêts propres. Je félicite la société civile, les chefs traditionnels et le peuple somalien, y compris les groupes de femmes, d'avoir soutenu la feuille de route et d'avoir préconisé le changement. Je remercie la communauté internationale et les acteurs régionaux de leur appui politique et matériel au processus de paix.

89. Les progrès que nous avons enregistrés au cours de l'année écoulée ont été rendus possibles par les conditions de plus en plus sûres créées par les forces de sécurité somaliennes et l'AMISOM. Je rends hommage à leur sacrifice constant et à leur engagement exceptionnel en faveur de la paix et de la stabilité en Somalie, devant des difficultés extraordinaires et dans des conditions dangereuses, ainsi qu'aux hommes et aux femmes qui ont trouvé la mort en service commandé. Je tiens à réaffirmer ma conviction que les forces de sécurité nationales doivent être politiquement impartiales, et j'appelle donc une fois de plus les forces somaliennes à jouer un rôle responsable au moment où la transition tire à sa fin.

90. La fin de la transition ne voudra pas dire la fin du processus de paix. Des tâches très importantes prévues au titre de la feuille de route doivent encore être menées. Les administrations régionales qui sous-tendent la nouvelle structure fédérale de la Somalie doivent être pacifiquement formées et de nouvelles institutions être créées. La Constitution provisoire doit être définie et soumise à un référendum national et des élections directes doivent être organisées aux niveaux local et national. La communauté de vues forgée lors de la transition entre les principales parties prenantes doit être maintenue et élargie à de nouveaux acteurs politiques.

91. La consolidation et la stabilisation des vastes zones du sud et du centre de la Somalie reprises aux insurgés d'Al-Chabab doivent être une priorité immédiate. Les habitants de ces zones doivent rapidement constater la différence entre la vie sous Al-Chabab et sous le nouveau Gouvernement. Des structures administratives locales représentatives, bénéficiant du soutien de la population locale, de même que des services de base, y compris de maintien de l'ordre public, doivent être mis en place. Une attention particulière doit être accordée aux besoins des groupes vulnérables, notamment des minorités, des femmes, des enfants et des déplacés. J'invite la communauté internationale à continuer de demeurer résolue et vigilante en Somalie, et je m'engage à ce que l'ONU assure un meilleur avenir à ceux qui y vivent.

92. Il ne sera pas facile d'établir et de maintenir la stabilité et la sécurité en Somalie. La défaite des insurgés a conduit à une recrudescence des tactiques asymétriques. Le recours à cette forme subtile de guérilla au cours imprévisible pourrait ne pas prendre fin aussi tôt que nous le souhaiterions. Nous devons cependant plus que jamais rester déterminés à affronter ceux qui s'opposent à la paix et veiller à ne pas perdre les gains acquis jusqu'ici. À cet égard, j'engage la communauté internationale à assurer un financement continu et fiable à l'AMISOM élargie et aux forces de sécurité somaliennes. Je félicite l'Union européenne du précieux concours qu'elle apporte à l'AMISOM en couvrant les indemnités du

personnel civil et militaire et je lance un appel aux États Membres qui en ont les moyens d'aider à supporter ce fardeau.

93. Je salue la décision de l'Union africaine de constituer une garde provisoire conformément à la résolution 2010 (2011) du Conseil de sécurité. L'ONU continuera à collaborer étroitement avec l'Union africaine afin d'arrêter la taille définitive et le mandat de la force. La détermination de l'AMISOM de créer une cellule de suivi, d'analyse et d'intervention concernant les victimes civiles et son approbation d'une nouvelle politique sur les « tirs indirects » sont de part et d'autre des faits nouveaux encourageants et constitueront d'importantes mesures visant à limiter le préjudice causé aux civils. J'incite les donateurs et les partenaires à appuyer la création de la cellule de l'AMISOM.

94. L'objectif ultime est pour les Somaliens d'assumer la responsabilité de l'instauration de la bonne gouvernance, de l'état de droit et de services de sécurité et de justice provisoires. Je les exhorte à être à la hauteur de la tâche et, avec leurs dirigeants, à entamer l'œuvre d'édification d'un pays pacifique et prospère. La phase suivant la transition exigera de la part des autorités somaliennes et de la communauté internationale nettement plus d'efforts, de détermination et de planification pour jeter les bases de la réalisation de cet objectif. La commission de sécurité nationale, dont la création est envisagée dans la Constitution provisoire, a un rôle important à jouer en assurant un dialogue véritablement ouvert entre Somaliens sur la future architecture de la sécurité et la justice.

95. Les citoyens somaliens doivent également pouvoir compter sur leur État pour protéger leurs droits fondamentaux. J'attends des dirigeants somaliens qui émaneront du processus en cours qu'ils redoublent d'efforts pour assurer à leur peuple qui aura longtemps souffert une société pacifique et stable; et des partenaires internationaux, qu'ils aident la société civile et le Gouvernement à assurer la promotion et la protection des droits de l'homme. Au nombre des principaux domaines prioritaires devraient figurer notamment l'accès à la justice, la protection de l'enfant, la liberté d'expression, la violence sexiste et d'autres questions primordiales liées aux droits de l'homme.

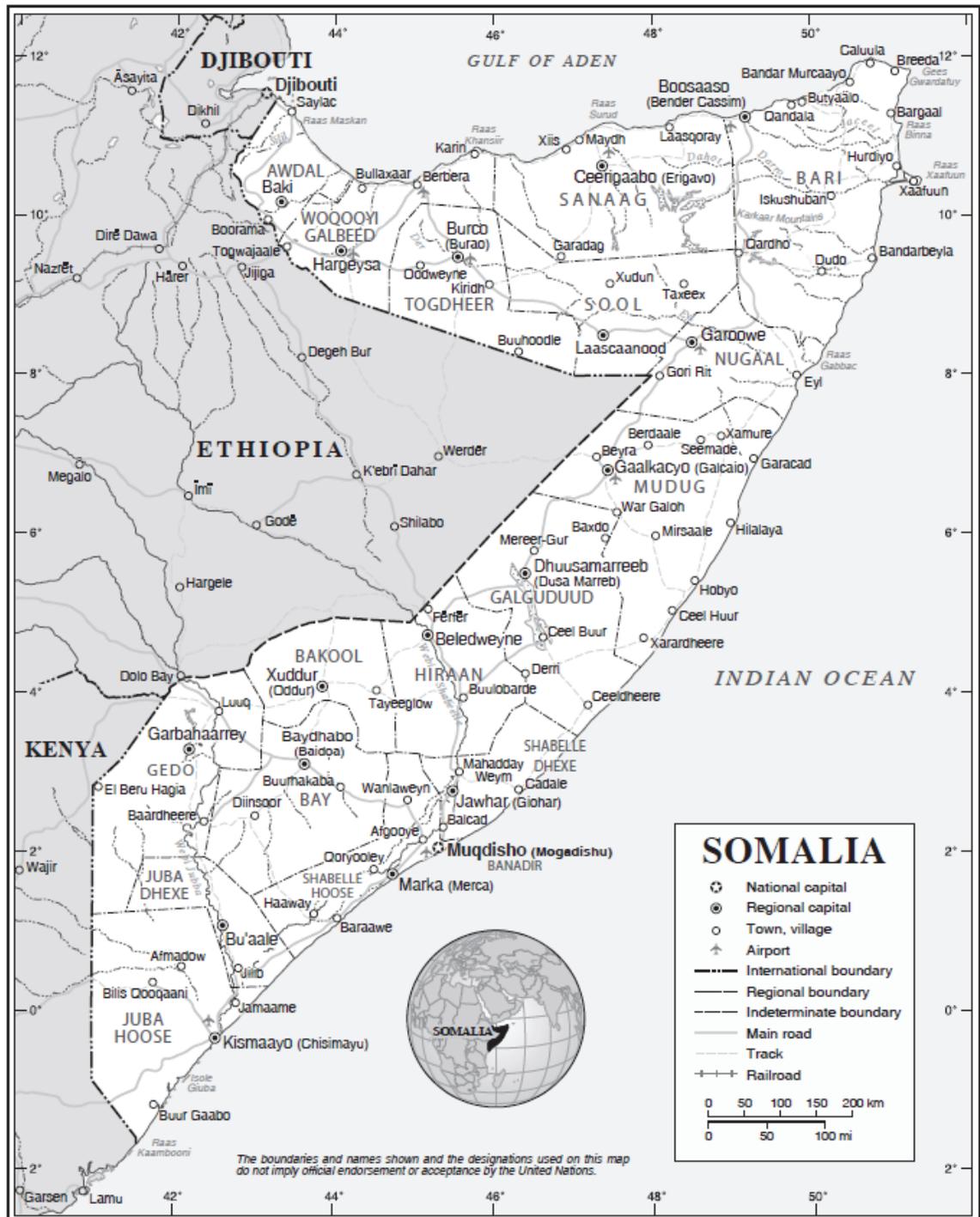
96. La piraterie au large des côtes somaliennes demeure un grave problème qui ne disparaîtra pas avec la transition. Je loue le travail du Groupe de contact pour la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes et j'invite le nouveau Gouvernement à adopter une approche nationale globale de la sécurité maritime et à atteindre le reste des objectifs énoncés dans la feuille de route, y compris la question fondamentale de la déclaration de la zone économique exclusive de la Somalie. L'ONU est disposée à aider le pays à réaliser ces objectifs.

97. Beaucoup craignent qu'une société ordonnée dotée d'institutions établies de gouvernance et l'état de droit ne compromettent les privilèges qu'ils ont illégalement acquis. L'abus de biens sociaux ne doit nullement être toléré. Nombre de mesures, dont des interdictions de déplacements et des gels d'avoirs, sont à l'étude pour ceux qui continuent d'entraver le processus de paix et la reconstruction du pays. Je prends note de l'appel lancé par le Conseil de sécurité en faveur de la création et de la mise en œuvre efficace d'un conseil conjoint de gestion financière pour accroître la transparence dans la gestion financière des ressources financières publiques de la Somalie et pour mieux rendre compte de l'usage qui en est fait. L'ONU ne demande qu'à appuyer l'élaboration d'un cadre comptable efficace, qui aidera à rétablir la confiance entre la Somalie et la communauté des donateurs.

98. Le nouveau Gouvernement somalien devra établir un plan destiné à concrétiser sa vision pour la prochaine phase de stabilisation et de consolidation de la paix. Je me félicite de l'intérêt porté sur l'ensemble de la Somalie à la poursuite de cette nouvelle vision et réaffirme la volonté de l'ONU d'aider le peuple somalien à faire avancer cette importante initiative. Nous sommes prêts à favoriser une concertation multipartite qui aboutira à un pacte entre les partenaires internationaux et les Somaliens. J'exhorte les donateurs et les institutions financières internationales à soutenir pleinement cette nouvelle vision de la nation et à continuer de placer les Somaliens au centre du processus.

99. Avec l'apparition d'un nouvel ordre politique, de nouvelles priorités et de nouveaux défis, l'ONU doit également s'assurer que son soutien cadre avec ses objectifs. Au cours des prochains mois, je compte procéder à une évaluation de la présence de l'ONU en Somalie en étroite collaboration avec les autorités somaliennes et l'Union africaine ainsi qu'en consultation avec les partenaires régionaux et internationaux. Je présenterai des recommandations à cet égard au Conseil de sécurité d'ici à la fin de 2012.

100. J'exprime ma gratitude à mon Représentant spécial, Augustine Mahiga, pour son engagement permanent en faveur de la promotion de la paix et de la réconciliation nationale en Somalie. Je rends également hommage aux hommes et aux femmes qui sont au service de l'ONU et de ses organisations partenaires et qui souvent doivent travailler dans des conditions extrêmement difficiles.



Map No. 3650 Rev. 8 UNITED NATIONS
May 2011 (B&W)

Department of Field Support
Cartographic Section